

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 28 novembre 2014
(convocation du 21 novembre 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Novembre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. LABARDIN Michel à M. BOBET Patrick
M. MAMERE Noël à M. CHAUSSET Gérard à partir de 12h
Mme VERSEPUY Agnès à M. MANGON Jacques
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à partir de 11h
Mme WALRYCK Anne à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30
Mme KISS Andréa à Mme. BOST Christine
M. TURON Jean-Pierre à Mme ZAMBON Josiane à partir de 10h50
M. VERNEJOUL Michel à M. ANZIANI Alain
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BERNARD Maribel à partir de 12h20
M. BOUTEYRE Jacques à Mme LAPLACE Frédérique
Mme BREZILLON Anne à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain

Mme DESSERTINE Laurence à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h10
M. DUBOS Gérard à M. DELLU Arnaud
M. FETOUEH Marik à M. ROBERT Fabien
M. GARRIGUES Guillaume à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h30
Mme JARDINE Martine à Mme FERREIRA Véronique
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANÇOIS Béatrice jusqu'à 10h25
M. LE ROUX Bernard à Mme BOUDINEAU Isabelle
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine jusqu'à 12h puis à M. MARTIN Eric
Mme PEYRE Christine à Mme LEMAIRE Anne-Marie à partir de 12h
M. RAUTUREAU Benoît à M. RAYNAL Franck à partir de 12h30
M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à M. HURMIC Pierre à partir de 12h30
Mme TOURNEPICHE Anne-Marie à M. TOURNERIE Serge
M. TRIJOULET Thierry à M. HERITIE Michel à partir de 11h05

EXCUSES :

Mme. CAZALET Anne-Marie
LA SEANCE EST OUVERTE

Aquitaine Active - Abondement du dispositif d'appui et d'amorçage aux projets associatifs et coopératifs du Fonds Social Européen - Subvention - Décision - Autorisation

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association Aquitaine Active développe une offre de prestations de services et d'outils financiers pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Aquitaine Active a pu démontrer sa capacité à agir dans un cadre de sécurité financière et de viabilité des projets, et permet aux partenaires publics de cibler leurs aides sur un territoire précis ou sur des secteurs d'activités spécifiques.

Face aux enjeux de consolidation, de développement et d'émergence des projets d'économie sociale et solidaire, un partenariat a été initié avec La Cub en 2010, car il s'inscrit dans la volonté de mieux accompagner les acteurs de l'économie sociale et solidaire implantés sur notre territoire, de concevoir une réponse de proximité en matière de diagnostic, d'expertise et de financement de ces projets.

Bilan du dispositif FSE (Fonds social européen) sur l'année 2012-2013

En 2012, à la demande des partenaires publics d'Aquitaine Active, dont La Cub, l'association a repris l'animation et la gestion de la sous-mesure FSE 423 (dispositif d'amorçage de microprojets associatifs ou coopératifs) pour la période 2012/2013, auparavant géré par la CRESS Aquitaine. Cela a donné lieu à un soutien en faveur de 49 projets associatifs et coopératifs, dont 29 sont désormais terminés.

Sur les 49 dossiers conventionnés au total sur l'ensemble de la Région en 2012 et 2013, La Cub représente 16 dossiers (soit près de 33%) et la Ville de Bordeaux en particulier représente 12 dossiers (soit 75% des chiffres de La Cub). Il est à noter que ces chiffres doivent être pondérés par le fait que certaines structures peuvent avoir leur siège à Bordeaux et une zone d'impact bien au-delà.

Au niveau Aquitain, le bilan 2012-2013 est le suivant :

- A l'issue de la période de convention FSE 423, 31 emplois ont été pérennisés (soit 21,6 Equivalent Temps Plein),
- La dynamique engagée par le soutien de la mesure 423, a permis de créer 41 emplois supplémentaires (soit 32,4 Equivalent Temps Plein). Il s'agit principalement de réponses à des besoins nouveaux liés notamment au développement de l'activité. On retrouve également dans ce résultat des postes créés dans le cadre de l'amorçage mais qui n'ont pu être pérennisés que plusieurs mois après la fin de la convention et une phase de réalisation bénévole de l'activité.

Au niveau de La Cub, le bilan 2012-2013 est le suivant :

- Sur les 29 dossiers étudiés dans le cadre du bilan, 10 projets sont issus du territoire de La Cub,
- L'ensemble des projets a pérennisé son activité,
- Tous les projets ont pérennisé le ou les postes créés. Seule l'association Les Fées Papillons n'a pas permis de pérenniser immédiatement le poste mais cela a pu être fait quelques mois après la fin de la convention 423,
- Le bilan sur l'emploi fait état de la création de 11 emplois soit 7.72 ETP,
- Des emplois supplémentaires à ceux créés et financés par la convention 423 ont été créés grâce à la dynamique engagée: 5 emplois supplémentaires soit 4.2 ETP.

En résumé, sur la base des 29 dossiers terminés :

- 10 dossiers ont concerné le territoire de La Cub,
- 16 emplois ont été créés (soit 11,92 ETP) sur le territoire communautaire.

En termes financiers, le soutien global apporté aux projets accompagnés a été de 1 095 043,33 €, dont 930 786,84 € de fonds FSE et 164 25650 € de contre-partie nationale (les partenaires financiers d'Aquitaine Active sur le fonds de dotation FSE parmi lesquels La Cub).

Perspectives du dispositif en lien avec La Cub et le programme FSE 2014-2020

Pour la nouvelle programmation du FSE qui s'étale de 2014 à 2020, Aquitaine Active et ses partenaires financiers ont décidé de reconduire le dispositif d'appui et amorçage de projets associatifs et coopératifs annuellement sur cette période.

Cette décision a pour objectif de soutenir localement avec continuité les microprojets et s'explique par une expertise forte désormais acquise par Aquitaine Active dans la gestion et l'animation de ce dispositif.

La Cub est ainsi sollicitée pour maintenir son rôle de contre-partie nationale dans ce dispositif, avec un financement annuel de 11 000 € en abondement sur le fonds de dotation FSE d'Aquitaine Active (soit 77 000 € sur la période 2014-2020).

Présentation du dispositif d'appui et amorçage de projets associatifs et coopératifs du FSE

Le dispositif géré par Aquitaine Active, consacré aux « petits porteurs de projets associatifs et coopératifs » finance des microprojets (plan d'action spécifique qui induit un surcoût prévisionnel identifié et relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes).

Les microprojets doivent avoir une durée maximale de réalisation de 12 mois pour un coût global éligible de 20000 € maximum, sélectionnés sur la base de 2 critères principaux autour du développement économique et de l'emploi dans les territoires aquitains :

- la création d'activités et le développement économique et social dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. Ces activités devront permettre de combler les insuffisances du maillage des territoires en termes de services proposés aux habitants en favorisant l'émergence de nouveaux gisements d'emploi,
- la création d'emploi au sein des structures bénéficiaires (création d'emplois nouveaux liés à la mise en œuvre du projet ou augmentation du temps de travail de salariés déjà en poste et liée à la mise en œuvre du projet).

Le dispositif permet ainsi d'accompagner :

- de nouvelles structures constituées sous forme associative ou coopérative, prioritairement de petites tailles (moins de 5 salariés), primo-demandeuses d'une aide publique, ayant leur siège social et leur activité en Aquitaine,
- des structures existantes et porteuses d'un nouveau projet et d'un développement de nouvelles activités économiques pourront également être soutenues.

L'aide du FSE est fixée à 80% du coût global. Le complément, d'un montant forfaitaire de 20 % du coût global, provient des partenaires publics qui ont constitué le fonds de dotation, à savoir le Conseil Régional d'Aquitaine, les Conseils Généraux de la Dordogne, de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne, des Pyrénées Atlantiques, La Cub, la Communauté d'Agglomération de Pau et de la Ville de Bordeaux.

Ce dispositif est animé par un chargé de mission FSE au sein de l'association (0.75 ETP en 2014). Un recrutement supplémentaire est programmé à partir de 2015, il y aura ainsi une équipe à 1.8 ETP sur ce dispositif.

Budget prévisionnel de l'outil financier 2014

Il est demandé à la Communauté urbaine de Bordeaux une intervention financière en investissement de 11 000 € au titre de l'année 2014 au titre de l'abondement communautaire au fonds de dotation FSE d'Aquitaine Active, avec un budget réparti comme suit :

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€ TTC
Subventions versées aux porteurs de projet FSE*	181 200	Fonds Social Européen (35.32%)	64 000
		Conseil Régional d'Aquitaine (16.55%)	30 000
		Conseil Général 24 (5.51%)	10 000
		Conseil Général 33 (18.04%)	32 700
		Conseil Général 47 (5.51%)	10 000
		Conseil Général 64 (6.07%)	11 000
		La Cub** (6.07%)	11 000
		Agglomération de Pau (2.75%)	5 000
		Ville de Bordeaux (4.13%)	7 500
TOTAL (en €)	181 200	TOTAL (en €)	181 200

*Les subventions 2014 versées aux porteurs de projet associatifs et coopératifs sont estimées au nombre de 4 (26 en période de croisière), la contribution des contres-parties nationales (CPN) intervenant en fin d'année 2014, qui correspond au lancement de la programmation 2014-2020. Le montant des subventions non utilisées sur 2014 sera lissé sur l'ensemble des années suivantes de la programmation.

**L'abondement de La Cub sur le fonds de dotation FSE d'Aquitaine Active est complémentaire à l'intervention communautaire sur les outils financiers de la structure, adoptée dans la délibération n°2014/0478 du 11 juillet 2014, dans laquelle La Cub finance un montant de 65 000 €. Cet abondement s'intégrera dans une seule délibération en faveur d'Aquitaine Active à partir de 2015.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales – article L5215-20-1

VU la délibération n°2014/0478 adoptée en Conseil de communauté du 11 juillet 2014

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'action du dispositif d'appui et amorçage de projets associatifs et coopératifs d'Aquitaine Active en 2014 dans le cadre de la programmation FSE 2014-2020 a des retombées positives sur l'emploi dans le territoire métropolitain et correspond pleinement aux objectifs de la Communauté urbaine de Bordeaux en matière de création d'emploi et de structures associatives et coopératives sur le territoire métropolitain

DECIDE

Article 1 : l'attribution d'une subvention d'investissement au bénéfice d'Aquitaine Active, d'un montant de 11 000 € au titre de la dotation 2014 sur le fonds de dotation d'appui et amorçage de projets associatifs et coopératifs du FSE,

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention financière 2014 ci-annexée, destinée notamment à préciser les modalités de versement de la subvention communautaire,

Article 3 : la dépense correspondante à la subvention d'investissement sera imputée au budget principal de l'exercice en cours chapitre 204 article 20421 fonction 90 CDR BD00 Code Opération 05P098O001,

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 novembre 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
La Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
9 DÉCEMBRE 2014

PUBLIÉ LE : 9 DÉCEMBRE 2014

Mme. CHRISTINE BOST